

20  
24

Commune de  
**IHOLDY**  
**COMM'INFO**



**67<sup>E</sup> CONGRES  
DES POMPIERS  
DES VEHICULES  
ET DES HOMMES**





# LE MOT DU MAIRE / AUZAPEZAREN HITZA



**Commune de Iholdy**

**Mairie  
25, place du Fronton  
64640 Iholdy**

**Tél. 05 59 37 61 99**

**Courriel :**  
[mairie.iholdy@wanadoo.fr](mailto:mairie.iholdy@wanadoo.fr)

L'année 2024 terminée, nous vous adressons ce bulletin qui retrace les faits et réalisations de la Commune et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ce journal tant attendu sera secondé par un site numérique à laquelle on a commencé à travailler.

Ce site dans lequel la Commune et les Associations pourront insérer les projets et les articles au fur et à mesure de leurs élaborations. Il vous permettra d'être informé régulièrement.

C'est aussi pour moi, l'occasion de remercier toutes les associations locales qui participent au lien social et animent le village tout au long de l'année.

Merci à vous toutes et à vous tous, qui oeuvrent à diverses activités au service des villageois, vous êtes la force vive de notre village.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2025 et la santé nécessaire pour transformer vos voeux en réalité.

*2024eko urtea finiturik, huna aldizkari hunen bidez, zuen herrian izan diren gertakariak, herriaren lanak, berriak, baita Euskal Hirigune elkargokoak.*

*Oraitzik goiti, goaitatuak diren berri hauek, eraikitzen ari den Internet Gune batetaz lauzkatuak izanen dira.*

*Halabaina, gune berri hori, herriak baita elkarteeek elikatzen ahalko dute, beren berriak ezarriz jiten diren arau. Tresna horren bidez, berriak segidan agertuko zauzkitzie.*

*Eskertzen ditut herriko elkartea, urte guzian, sozial lotura edo animazio desberdinak antolatzen dituztenak.*

*Herriaren indarra direlako ere, eskertzen ditut herritarentzat, herriko xerbitxuko laguntzaile gisa hartzen direnak.*

*Herriko kontseilukoak neri juntatzen dira zueri 2025eko urte berri on baten desiratzeko, eta osagarria ukan dezazuen, zuen xedeak gauzatzeko gisan.*

Beñat CACHENAUT

# INFORMATIONS COMMUNALES

## NAISSANCES - SORTZEAK

ARNAL Manon, Rosie, France	Née le 12 mai 2024	à SAINT-PALAIS
CACHENAUT Paola	Née le 28 mai 2024	à BAYONNE
LEGARTO Elaia	Née le 03 mai 2024	à SAINT-PALAIS
LOZANO Louis, Iban	Né le 08 janvier 2024	à BAYONNE
OYHENART Mattin	Né le 05 juin 2024	à SAINT-PALAIS
HARGUINDEGUY Lore	Née le 20 septembre 2024	à BAYONNE
ETCHEÇAHARRETA GARACOÏTS Lorea Lucie	Née le 9 novembre 2024	à BAYONNE

## MARIAGES - EZKONTZAK

CHANY Franck, Jean-Pierre et CITOULEUX Marie-Pascale, Anne, Patricia  
le 02 septembre 2024

## DÉCÈS - HILTZEAK

CLAVERIE Aurélie	décédée le 06 janvier 2024	à IHOLDY
SANCHEZ André Marcel	décédé le 09 janvier 2024	à IHOLDY
BESSAÏTZ Suzanne	décédée le 30 janvier 2024	à IHOLDY
AGUERRE Marianne	décédée le 06 février 2024	à IHOLDY
BIDART Véronique	décédée le 06 février 2024	à IHOLDY
OLÇOMENDY Marguerite	décédée le 24 février 2024	à IHOLDY
ÇUBIAT-IRIBERRY Marie, Irène	décédée le 29 février 2024	à ISPOURE
ITHURRIA Anna	décédée le 27 février 2024	à ST-PALAIS
ARRABIT Jean Baptiste	décédé le 03 avril 2024	à IHOLDY
DUHALDE Catherine	décédée le 14 mai 2024	à IHOLDY
DELANGNÉE Nicole, Marguerite	décédée le 08 juin 2024	à IHOLDY
DAURÉ Jeanne Marie	décédée le 10 juin 2024	à IHOLDY
INDABURU Marianne	décédée le 05 juillet 2024	à IHOLDY
DUPIC Régine Huguette	décédée le 25 juillet 2024	à IHOLDY
LACABARATZ Marie-Thérèse	décédée le 18 août 2024	à IHOLDY
GLEY Michel, René, Bernard	décédé le 24 août 2024	à IHOLDY
MORDELET Monique, Madeleine	décédée le 24 octobre 2024	à ST-PALAIS
LARRÉGARAY Marie-Simone	décédée le 29 octobre 2024	à IHOLDY
CLOIX Colette, Germaine	décédée le 19 novembre 2024	à IHOLDY
DÉJEAN Claude	décédé le 29 novembre 2024	à IHOLDY
MINABERRY Elisabeth	décédée le 30 novembre 2024	à IHOLDY
POYDESSUS Jean-Baptiste	décédé le 07 décembre 2024	à IHOLDY
AGUERRE Jean-Pierre	décédé le 17 décembre 2024	à ST JEAN PIED de PORT
LARRABURU Jean	décédé le 30 décembre 2024	à ST JEAN PIED de PORT

## PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS - ELKARTEN LEHENDAKARIAK

FRANCHISTÉGUY Sébastien	Association HOXARI (Trinquet)
FONTAN SALLABERRY Christine	Association IHOLDIARRAK
OYHAGARAY Nicolas	Association CHASSE
OXANDABARATZ Jérôme et OYHENART Arnaud	Association Musicale CLIQUE
FRANCHISTEGUY Sébastien et ARRAYET Andoni	Association Comité des FÊTES
HARAN Sébastien	Amicale Sapeurs POMPIERS
DOYHENARD Maryvonne	Association GOGOTIK (3ème âge)
FONTAN SALLABERRY Iñaki	Association BESTA BERRI
ARANGOITS Benoît et Audrey MONTFORT	Association. PARENTS d'ELEVES
LESPADE Clément	C.U.M.A.
COSSU Marie	Association TTIPIENTZAT
CURUTCHET Nadia et LOGNON Lindsay	Association TALDEKO
CURUTCHET Baptiste	Association USEP
CACHENAUT Bernard	Association AAPAVA (EHPAD)

## URBANISME

NOM / PRENOM(S)	OBJET	DATE ACCORD
ETCHEPARE Julien	PC Extension Chalet	03/03/2024
SOUSA FERNANDES Joao	PC Clôture en Mur et Portillon	14/03/2024
ETCHART Laurence	DP Rénovation Logement Elizabelarria	07/02/2024
Gaec GAINeko BORDA	PC Extension Bergerie et Photovoltaïques	27/02/2024
Earl ETXARTIA	DP Photovoltaïques Etxartia	25/03/2024
CHALLET François et Véronique	PC Rénovation Gainberria	15/04/2024
BARBERARENA Daniel	PC Extension Landaia	18/04/2024
Gaec GURE IZARRA	PC Extension Bâtiment Agricole	25/03/2024
BECRET Olivier	DP Extension Maison Individuelle	21/03/2024
OLHATS Danièle	DP Panneaux Photovoltaïques Goiz Argirat	18/03/2024
BORDA Sci	DP Panneaux Photovoltaïques Borda	18/03/2024
FUERTES Daniel	DP Panneaux Photovoltaïques Maison Individuelle	18/03/2024
Gaec PXOCHELUBERRIA	DP Photovoltaïques	11/04/2024
ACHERITOGARAY José	DP Panneaux Photovoltaïques Toki-Eder	25/07/2024
DUNY PETRE Maddalen	PC Maison de 4 logements	11/10/2024
BARBERARENA Kait	CU Maison Individuelle	11/10/2024
OYHAGARAY Nicolas	DP Etxehortakoborda	09/09/2024
CHABAGNO Consorts	CU Maison Elizabeheria	12/09/2024
LEGARTO Alain	PA 5 lots Muxundegia	02/12/2024
DARGUY Jean Pierre	DP Pose Panneaux Photovoltaïques	11/10/2024
DARGUY Emmanuel	DP Pose panneaux Photovoltaïques	11/10/2024
URGORRY Xabi	PC Route d'irissarry	19/12/2024
LEGARTO Xamuel	Transfert PC 24B0016	05/12/2024

## BOURSE COMMUNALE - HERRIKO BURTXOA

Bourse Communale IHOLDY	ARRAYET Andoni	150 €
Bourse Communale IHOLDY	CACHENAUT Joana	150 €
Bourse Communale IHOLDY	LABROUCHE Gaëlle	150 €
Bourse Communale IHOLDY	DE DE LA LANDE D'OLCE Cyprien	150 €
Bourse Communale IHOLDY	DE DE LA LANDE D'OLCE Amicie	150 €
Bourse Communale IHOLDY	DE DE LA LANDE D'OLCE Maialen	150 €
Bourse Communale IHOLDY	POCHELU Elodie	150 €
Bourse Communale IHOLDY	SALLABERRY Paul	150 €
Bourse Communale IHOLDY	URGORRY Ketty	150 €

## SUBVENTIONS COMMUNALES - DIRU LAGUNTZAK

Subvention Communale IHOLDY	AMICALE SAPEURS POMPIERS	155 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC MUSICALE CLIQUE	1.000 €
Subvention Communale IHOLDY	CLUB HAND-BALL	400 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC DENEK-BAT	400 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC GOGOA ERNE	150 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC GOGOTIK	400 €
Subvention Communale IHOLDY	GRILLONS ASSOCIATION	1.000 €
Subvention Communale IHOLDY	IRULEGIKO IRRATIA	150 €
Participation Classes Vertes	ORTZAIZEKO IKASTOLA	1.800 €
Subvention Communale IHOLDY	US NAFARROA	150 €
Subvention Communale IHOLDY	USSP AMIKUZE	150 €
Subvention Communale IHOLDY	USEP IHOLDI-OZTIBARRE	200 €
Participation Classes Vertes	ARBEROA IKASTOLA Association	300 €
Subvention Communale IHOLDY	TALDEKO 64 Association	150 €
Subvention Communale IHOLDY	ACCA Chasse	500 €
Subvention Communale IHOLDY	HOXARI Association	300 €

## IMPÔTS LOCAUX

TAXES	TAUX DE L'AN 2023	TAUX VOTES EN 2024	BASES 2024	PRODUIT 2024
F.B.	25,29%	25,29%	432.200 €	109.303 €
F.N.B.	31,18%	31,18%	65 400 €	20.392 €
T.H.	14,54%	14,54%	47 500 €	6.907 €
			TOTAL	136.602 €

## PARTICIPATIONS

Transport Scolaire	3.325 €
TE64-SDEPA Maintenance Eclairage Public	2.347 €
SIVU LAPARTZALE (Ecoles Iholdy-Lantabat)	3.000 €
CAPB Instructions URBA	1.545 €

## ENTRETIEN VOIRIE

Programme Annuel	53.230,16 €
Trottoir Lotissement	2.310,00 €
Curage Fossés	10.608,00 €
Epareuse	20.109,60 €

## ENTRETIEN BÂTIMENTS

- HOXARI	25.756,79 €
- HOXARI Protection Onduleurs	6.000,00 €
- ECOLE	21.925,13 €
- FOYER	27.475,69 €
- CHAPELLE	679,44 €

## EMPRUNT - ANNUITÉS

EMPRUNTS	22.933 €
SDEPA Remboursement Prêts	9.688 €

## DIVERS TRAVAUX

Cette année les travaux ont consisté en

- Le mise en peinture des classes de l'école,
- La fourniture de mobilier neuf,
- La réfection du toit et l'organisation de 3 box pour le stockage des Associations à l'étage du Foyer,
- La fourniture et la pose d'un déshumidificateur au RDC du Foyer et à l'Ecole
- La mise en sécurité de la Zone Onduleurs à HOXARI

Merci aux membres du Conseil qui se sont impliqués dans les travaux.

Les travaux de voirie se sont portés

- Sur la réalisation des trottoirs et la mise en enrobée de la voie desservant le lotissement Eihera-Alde.
- L'élargissement des virages de Larrondoa.

## AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC

Dans notre petite Commune de 560 habitants, se situe à proximité du bourg, un lac d'environ 1,5 ha creusé en 1975 à des fins touristiques.

Le souhait de la Commune est d'aménager les abords du lac, pour en faire un lieu ressource pour la santé et de bien-être pour les habitants d'Iholdy, du Pays-Basque et des visiteurs.

L'objectif est de travailler sur un aménagement paysager du site, respectueux de la biodiversité et favorisant la pratique du sport-santé, grâce à l'installation d'un parcours dédié et adapté à différents publics. Le projet prévoit aussi la construction d'un bâtiment dédié à la prévention proposant des séances d'activité physiques encadrées des permanences d'associations et des soins de santé (présence de professions paramédicales).

Ce projet rassemble des acteurs du territoire et des partenaires : élus, Commune, Communauté d'Agglomération du Territoire, professionnels de santé, associations, EHPAD, école et représentants d'usagers tous désireux de faire de ce site un lieu de ressource pour la santé de tous.

## TROIS ENJEUX PRINCIPAUX ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS :

### • Encourager l'activité physique pour tous :

La baisse de la pratique sportive avec l'avancée en âge et un nombre de licenciés inférieur à celui observé au sein de la CAPB rendent nécessaire l'accompagnement de la population dans sa pratique d'activité physique et l'aménagement d'un lieu adapté

Ces recommandations formulées sont :

- L'installation d'équipements sportifs réversibles, adaptables à différents types et niveaux de pratique (ponts, rondins en bois, modules, agrés...)
- La création d'un circuit piéton d'une aire de jeux pour enfant,
- L'amélioration de la signalétique et l'installation d'un point d'eau,

La plantation d'arbre pour garantir des zones ombragées ou encore la création d'espaces couverts pour la poursuite des activités par temps de pluie.

### • Encourager l'accès à la prévention et aux soins :

Si dans le département, le nombre de médecins généralistes et de médecins spécialistes est supérieur à la moyenne régionale, il existe de

fortes inégalités entre le milieu rural et urbain. Il a donc été proposé que le bâtiment héberge une offre de santé cohérente avec le tissu local, complémentaire avec le cabinet médical d'Irissarry (plages horaires partagées...)

### • Favoriser les rencontres et la cohésion sociale et réduire l'isolement

Il est proposé l'installation de mobiliers urbains conviviaux, simple d'utilisation et accessible aux personnes à mobilité réduites (bancs ½ lune, table...), d'un jardin intergénérationnel et l'organisation d'animations pour dynamiser le site.

L'Etude d'Impact sur la Santé a permis de réunir de nombreux partenaires locaux : professionnels de la santé et paramédicaux, EHPAD, Associations Locales, Ecole, Collectivités et Institutions.

Les échanges animés et constructifs illustrent une démarche de démocratie en santé réussie.

## LISTE ÉLECTORALE

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen (Recensement Militaire) au moment de ses 16 ans. Si l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars 2017, la mairie n'est plus compétente pour recevoir les demandes de carte d'identité. Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21/02/2017, les demandes de carte d'identité seront reçues par les mairies équipées à cette fin dont : Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Hasparren, Cambo-Les-Bains etc...

Attention : certaines mairies reçoivent uniquement sur rendez-vous.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Ce recensement concerne le jeune (fille et/ou garçon) âgé de 16 ans révolu qui doit se rendre à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16<sup>e</sup> anniversaire.

Le Maire lui délivre une attestation de recensement à produire chaque fois que nécessaire (examens scolaires par exemple).

Environ un an plus tard, le jeune recensé est convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (45 jours avant).

Si cette date ne convient pas, vous disposez de 15 jours pour contacter votre organisme du Service National et il vous sera alors proposé deux autres dates (CSN PAU 0559-404-626). La démarche est la même quelque soit votre problème : convocation égarée, imprévu, etc...).

Cette journée s'articule par une présentation des différentes armes : armée de terre, de mer, de l'air. Après le repas offert, une dictée permet à l'état de repérer des jeunes en difficulté scolaire qui seront orientés (s'ils le souhaitent) vers des métiers de la défense ou des structures telles que la Mission Locale par exemple.

Un certificat de participation est délivré. Ce document est obligatoire pour passer le baccalauréat, brevet, permis de conduire, etc...

## 3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Sans se déplacer à un guichet, tout citoyen peut désormais obtenir une réponse de base en moins de 3 mn, sur des thèmes aussi divers que les formalités et procédures, la consommation, le logement, la santé, le travail, l'agriculture, les douanes, l'éducation nationale. Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8 à 19h et le samedi de 9 à 14h. Le coût d'une communication est de 12 centimes d'euros par minute.

## EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service public d'eau et d'assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

Aussi, pour toutes questions relatives à l'eau et/ou à l'assainissement (fuite, changement de compteur, réclamation sur facture etc...), merci de vous adresser à : CAPB Eau-Assainissement - ZA Learra - Route de Bayonne - 64220 UHART-CIZE.

• Tél. 0559-571-183 • [regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr](mailto:regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr) ou vous rapprocher de Kattalin INDABURU au Pôle CAPB (ancien Trésor Public) - Tél. 0559-376-665.

## TARIFS CHAMBRE FROIDE COMMUNALE

Madame Nathalie POCHELU ( ( 0686-798-213 ) est désignée dans les fonctions de Régisseur de Recette. Merci d'éviter dans la mesure du possible, de la déranger les jours fériés et les dimanches.

TARIFS :	Agneau	2 €
	Mouton	5 €
	Porc	5 €
	Veau	8 €
	Gros Bovin	15 €
	Gros Equin	15 €
	Chevreuil	gratuit
	Sanglier	gratuit

## RÉGIE DU POIDS PUBLIC COMMUNAL

Madame Geneviève OXANDABARATZ assure les fonctions de Régisseur du Poids Public.

### DROITS DE PESAGE :

2,00 € la pesée de gros engins : remorques, tracteurs, camions etc...

2,00 € la pesée de gros bétail : bœuf, vache, cheval etc...

2,00 € la pesée de veau ou porc gras

0,50 € la pesée de porc charcutier (en vrac)

0,50 € la pesée de mouton

0,50 € la pesée d'agneau

## RAPACES PERCNOPTÈRES

Des percnoptères (vautours d'Egypte) utilisent notre montagne comme dortoir. Ils viennent se coucher en fin d'après-midi et repartent en milieu de matinée. Ils sont sensibles aux dérangements tels que les bruits et une trop grande proximité.

Merci d'être discret lors de votre passage, de garder votre chien près de vous et d'éviter d'utiliser un engin motorisé sur ces horaires : jusqu'à 10h le matin et à partir de 16h le soir.

Des panneaux seront prochainement implantés sur la zone de nidification.

## CAPB PÔLE IHOLDI-OZTIBARRE

La CAPB porte les projets politiques que les élus du territoire travaillent et actent au profit des administrés. Ses compétences sont multiples et variées et c'est la volonté des élus.

Pour relater quelques services que vous pouvez trouver au bureau du Pôle à Iholdi :

- Un ordinateur à destination des usagers et ouvert au public (sans impression)
- Une location de 2 vélos électriques : cette loca-

tion se fait uniquement via internet. Il faut aller sur la plateforme [www.velo-paysbasque.fr](http://www.velo-paysbasque.fr) ; il est possible par ailleurs en remplissant certaines conditions, de bénéficier d'une aide financière par la CAPB pour l'achat d'un vélo électrique. Pour cela vous pouvez vous rapprocher du bureau, ou alors directement sur le site évoqué ci-dessus.

- Des cours de musique à destination des enfants ou des adultes. Il s'agit là d'une antenne de l'école du musique d'Amikuze. Les cours sont dispensés ou à Iholdi ou à Irissarry (selon les instruments choisis) ; le tarif à l'année est de 405 euros/ solfège et instrument ou de 340 euros pour l'instrument seul. Pour des infos supplémentaires écrire à : [musique-amikuze@communaute-paysbasque.fr](mailto:musique-amikuze@communaute-paysbasque.fr) ou téléphoner au : 07 86 33 00 71.
- Inscription aux transports scolaires. Si vous n'avez pas internet, vous pouvez inscrire vos enfants directement en venant au bureau. Sinon, vous pouvez simplement aller sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » et vous diriger vers les onglets adéquats.
- Gestion des déchets. Les bacs roulants des ordures ménagères ont été retirés pour faire place à des conteneurs pour ordures ménagères (accessible au moyen d'un badge) et des conteneurs pour les emballages papier et verre (accessibles sans badge). Sachez par ailleurs que pour ceux qui ont Internet, vous pouvez vous rendre sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » ; en plus des services cités ci-dessus, vous y trouverez une multitude d'informations sur tous les sujets que porte la CAPB (déchets, eau, économie, enfance etc.).

Pour finir, pour vous aider et vous seconder dans toutes les démarches du quotidien relevant de la compétence de la CAPB, Maylis IRIBARNE Responsable du Pôle, et Kattalin Indaburu Coordinatrice Ressources sont à votre service. L'accueil des usagers se fait au bureau du rez-de-chaussée du pôle.

Les bureaux sont ouverts au public : du Lundi au Vendredi 9H/12H - 14H/17h

Sur plages horaires plus larges, appelez-le :

0559-376-665

Vous pouvez aussi adresser un mail à : [m.iribarne@communaute-paysbasque.fr](mailto:m.iribarne@communaute-paysbasque.fr) ou à : [k.indaburu@communaute-paysbasque.fr](mailto:k.indaburu@communaute-paysbasque.fr).

## ADRESSES NORMALISÉES

Vous pouvez consulter la BAN (Base Adresse Nationale) qui réunit l'ensemble des adresses françaises sur : [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr) (à taper dans google par exemple).

Cliquer sur bases adresses locales puis sur accéder à l'explorateur. Enfin, taper le nom du village IHO-LDY dans le rectangle bleu.

## PROJETS ENR DANS LES COMMUNES

Avec la volonté de relever le défi climatique, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a placé la transition énergétique et écologique au cœur de ses stratégies et politiques publiques en adoptant, le 19 juin 2021, son Plan Climat visant à inscrire le Pays Basque sur une trajectoire bas carbone et de territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

La CAPB poursuit son appui aux communes dans la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Pour plus d'informations sur l'accompagnement : [energies.renouvelables@communaute-paysbasque.fr](mailto:energies.renouvelables@communaute-paysbasque.fr)

## OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

L'arrêté préfectoral définissant les obligations légales de débroussaillement est entrée en vigueur le 21 novembre 2022 sur le département des Pyrénées-Atlantiques. L'objectif de celui-ci est de lutter contre le risque incendie par la mise en œuvre de débroussaillage ou le maintien en état débroussaillé autour des constructions, sur une profondeur de 50 mètres et de 2,5 mètres de part et d'autre des voies d'accès lorsqu'un massif forestier à risque se trouve à moins de 200 mètres.

Toutes les communes de la CAPB disposent de massifs forestiers à risque, à l'exception des communes de : Bardos, Guiche, Sames, Came, Arancou, Ilharre, Arbez-Sussaute et Lichos. La mise en œuvre du débroussaillage s'évalue à l'échelle parcellaire et est accessible à tout public sur le site de Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillement>

La FNCOFOR et l'ONF, avec l'appui de la CAPB, ont organisé cinq réunions d'informations sur le territoire pour évoquer le sujet à destination des Maires..

Contact : Guillaume Cavaillès, chargée mission forêt et adaptation au Secrétariat Général Transition Énergétique et Planification Écologique (SG TEPE) à l'adresse suivante : [g.cavaillles@communaute-paysbasque.fr](mailto:g.cavaillles@communaute-paysbasque.fr).

## RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES ET ARNAQUES

La répression des fraudes et l'organisme public qui pilote les aides à la rénovation énergétique des logements de Ma prime Rénov' reçoivent toujours plus de signalements depuis 2020 et mettent en garde contre les tentatives d'usurpation d'identité.

Les signalements ne font qu'augmenter depuis 2020, au moment où l'aide publique Ma Prime Rénov' a été mis en place.

### USURPATION D'IDENTITÉ

Le principal risque est l'usurpation d'identité car il suffit d'informations sur l'identité d'une personne et d'un devis de travaux pour lancer une procédure de demande d'aide à la rénovation énergétique.

Ne jamais communiquer d'informations personnelles ou fiscales sur internet, par téléphone ou à un artisan inconnu car les schémas de fraudes sont calqués sur ces informations personnelles (Identifiant Fiscal, Relevé d'Identité Bancaire ou numéro de carte d'identité).

### SIMULATEURS EN LIGNE

Attention surtout aux simulateurs en ligne qui demandent ce genre d'information pour calculer l'aide auquel un ménage pourrait avoir droit : l'identifiant fiscal est une des principales informations nécessaires à la constitution d'un dossier auprès de l'Anah, et donc une porte d'entrée pour d'éventuelles fraudes.

## LA MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ÉNERGIE PAYS-BASQUE

La maison de l'habitat se situe : 3 Avenue du Maréchal HARISPE à Bayonne et une antenne à la Maison des Services Publics de St Palais.

Cet « Espace Conseil France Rénov' » est LE service public, accessible à tous, gratuit et indépendant, ouvert à tous. Il a vocation à :

- Accueillir, informer et accompagner les habitants du Pays Basque, qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, dans la réalisation de leur projet d'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie et au vieillissement, ou encore mise en sécurité du logement, etc.
- Proposer un conseil technique ainsi qu'un appui administratif pour les demandes de subvention. Les conseillers France Rénov' orientent les propriétaires vers un projet en adéquation avec leur budget.

Vous pouvez dès à présent faire parvenir vos ques-

tions/demandes aux conseillers France Rénov' :

- Par mail : [maison.habitat@communaute-pays-basque.fr](mailto:maison.habitat@communaute-pays-basque.fr)
- En remplissant la « fiche contact » sur le site de la CAPB : <https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/cadre-de-vie/lhabitat/la-maison-de-lhabitat-et-de-lenergie>
- Par téléphone : 05 59 44 77 80. Du mardi au vendredi de 9h/12h et de 13h30/17h30 - Fermé le lundi - Accueil sur RV possible le samedi matin

## PERMANENCES FRANCE SERVICES

La conseillère numérique Mélie COEUGNET tient ses permanences administratives les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois.

Elle reçoit sur rendez-vous à prendre au pôle Ihol-di-Oztibarre : 05 59 37 66 65.

Elle accompagne les administrés dans les tâches administratives telles que : dossier retraite, déclarations, réclamations impôts, démarches auprès de la CAF, de la MSA, démarches pour le permis de conduire ou la carte d'identité.

## NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE DANS LES DÉCHETTERIES

La CAPB (Communauté d'Agglomération Pays Basque) déploie avec Bil Ta Garbi, de nouvelles filières de recyclage dans les 25 déchetteries du territoire. Désormais, il est possible pour les usagers de trier plus finement les objets suivants :

- Les produits et matériaux de construction du bâtiment (en séparant le plâtre et les menuiseries,
- Les articles de bricolage et jardin avec une séparation entre les outils thermiques et les autres,
- Les jeux et jouets,
- Les articles de sport et de loisirs.

En 2025, des zones de réemploi seront proposés dans les déchetteries.

Les agents d'accueil se tiennent à disposition pour guider les usagers et les informer.

### COMPOSTEUR :

Pour se procurer un composteur, aller sur le lien suivant : <https://www.jeumcomposte.fr> et répondre aux questions avant de réserver un composteur.

Pour tout renseignement sur le compostage collectif (résidences et quartiers sans jardin), vous avez la possibilité d'entrer en contact avec les maîtres composteurs sur : [biodechets@biltagarbi.fr](mailto:biodechets@biltagarbi.fr)

Vous pouvez également contacter Elorri LARÇABAL chargée du compostage collectif au sein de Bil Ta

Garbi : [elorri.larcabal@biltagarbi.fr](mailto:elorri.larcabal@biltagarbi.fr) ou 0620-806-089.

## POUR MÉMOIRE :

DECHETERIE de HELETTE au 26 chemin de Zuharrizte à 64640 HELETTE - Ouvert les mardi et jeudi de 14 à 18h et le samedi de 9 à 12h et de 14 à 18h - Tél. 0554-810-246.

- je trie mes déchets en fonction de leur catégorie afin de faciliter le vidage de mon véhicule et fluidifier la circulation,
- je respecte le volume d'apport, soit 2m<sup>3</sup> par semaine,
- j'apporte le matériel nécessaire au vidage (pelle, fourche...)
- j'aplatis mes cartons afin de gagner de la place dans ma voiture et dans la benne,
- je m'organise à l'avance pour prévoir les moyens nécessaires pour décharger mon véhicule.
- je ne laisse pas les enfants et les animaux circuler sur le site,
- je ne descend pas dans les bennes,
- je laisse le site propre
- je pars aussitôt le déchargement effectué en respectant le sens de la circulation

## TRANSPORT A LA DEMANDE 0547-757-664

Dès le 6 janvier 2025, avec 30% d'offre en plus, un grand pas en avant est fait pour l'ensemble du territoire ; plus de bus toute la journée et toute l'année.

Avec le TAD (Transport A la Demande), pour tous les habitants non connectés à une ligne régulière, 100 % du territoire d'Iholdi-Ostibarre est désormais relié au réseau Txik Txak.

Une solution de transport alternative à la voiture individuelle et à prix accessible, est proposée à tous, quel que soit son âge, son activité, son lieu de résidence.

**Sur mesure** : Txik Txak vient vous chercher à l'adresse de votre choix et vous emmène vers une sélection de points de dépôse (commerces, lieux de santé, correspondances bus, etc...).

**Plus de Liberté** : réservez jusqu'à 1 heure avant votre départ ou planifiez vos trajets jusqu'à 1 mois à l'avance.

**Accessibilité pour tous** : tous les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Retour facilité** : Réservez votre trajet retour de la même façon que l'aller, et TXIK TXAK vous ramène à votre adresse.

**Horaires de Fonctionnement** : du lundi au samedi de 7h30 à 19 heures

**Réservation** : jusqu'à 1h avant le départ et/ou 1 mois à l'avance au 05-47-75-76-64

**Tarifs** : le TAD est accessible au même tarif que le bus, soit 1,30 € pour un trajet.

Il existe divers abonnements (voir le site [txik.txak.fr](http://txik.txak.fr))

## ERREKAGRI AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE EN EAU

Jusqu'à 20 000 euros, plafonnés selon le type d'exploitation et d'équipement.

Grâce au dispositif ERREKAGRI, onze fermes ont été accompagnées pour des projets en faveur de l'économie d'eau ou de la préservation de la qualité des cours d'eau.

Parmi ces projets, la ferme Isakenia à Béguios a installé un bassin de stockage d'eau de pluie de 700m<sup>3</sup> pour l'irrigation des légumes via un système de goutte à goutte.

La ferme de Ramuntxo Doyharcabal à Saint-Pée-sur-Nivelle a sécurisé l'accès au cours d'eau et a installé un système d'abreuvement pour ses vaches afin que celles-ci ne dégradent pas les berges et la qualité bactériologique du cours d'eau.

La CAPB a décidé **d'élargir les aides qualité à l'ensemble des cours d'eau du territoire et conduit des actions plus générales pour réduire l'utilisation des pesticides**.

## ÉLIGIBILITE :

- Le projet devra être en conformité avec la Loi sur l'eau, et le cas échéant, avoir reçu les autorisations administratives nécessaires avant la programmation des aides de la CAPB.

- Pour les investissements concernant l'implantation de haies, de points d'abreuvement et de compostage, le projet doit se trouver dans un périmètre de 200 mètres de part et d'autre d'une rivière principale ou 100m de part et d'autre d'un cours d'eau permanent.

Les demandes doivent être adressées à la Direction Agriculture, Agroalimentaire, Pêche et Alimentation de la Communauté Pays Basque par mail à : [l.brion@communaute-paysbasque.fr](mailto:l.brion@communaute-paysbasque.fr) ou par courrier à : **Communauté d'Agglomération Pays Basque** Direction Agriculture, Agroalimentaire, Pêche et Alimentation - 15, avenue du Maréchal Foch - CS 88 507 64 185 BAYONNE CEDEX.

Informations complètes et pièces à fournir sur : <https://www.communaute-paysbasque.fr/eu/erre-kagri-dispositif-eau-et-agriculture>.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les travaux de construction du document avancent. Les principaux diagnostics (environnement, socio-éco, agricole...) ont été rendus. Ce diagnostic territorial a permis aux 44 communes de Sud-Basse-Navarre de débattre des orientations générales traduites à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La commune d'Iholdy a débattu du PADD le 29 août 2024.

A cette occasion le conseil municipal a souhaité faire valoir les éléments suivants :

- Les élus consentent à diminuer la surface constructible prescrite dans la carte communale mais refusent néanmoins la quotité de 50 % de la surface constructible.
- Ils précisent que si le taux de 50 % est fixé à l'échelle nationale, des variantes subsistent entre les différentes Communes et qu'il convient, pour ce qui concerne la Commune d'Iholdy, de prévoir les demandes de construction à venir,
- les élus réservent les terrains du bourg pour de futures constructions.

Ce même PADD a été débattu au sein du conseil communautaire de la CAPB le 28 septembre dernier.

Afin de partager les grandes lignes du diagnostic, les orientations du projet de PLUi, mais aussi le cadre réglementaire que le PLUi doit respecter, la commune a organisé une réunion publique le 30 juillet dernier en présence de M. Arhancet chef de projet planification au sein de la CAPB en charge de l'élaboration du PLUi.

Des échanges nourris avec la quarantaine de personnes présentes ont permis d'exposer les principes de construction du projet au regard des nombreuses obligations réglementaires qui s'imposent au document d'urbanisme. Dans un souci d'information et de partage, le projet de zonage en cours de construction a été présenté à l'assistance en rappelant que ce projet était encore trop ambitieux au regard des objectifs de réduction de la consommation foncière.

Actuellement les travaux portent sur la finalisation des zonages à l'échelle de chaque commune.

Le PLUi Sud-Basse-Navarre dispose d'une plate-forme d'information dédiée où sont mis à disposition des documents d'études tout au long de la procédure d'élaboration : <https://plui-sudbassennavarre.communauté-paysbasque.fr/>

Si vous souhaitez participer à la construction du projet, vous pouvez également faire part de vos observations en les inscrivant dans les registres de concertation mis à votre disposition dans chaque mairie du territoire ou envoyer un courrier à M. le maire ou au Président de l'Agglomération.

## DES RÉUNIONS PUBLIQUES SE TIENDRONT EN 2025 :

- 29 janvier à 18h30 à Bayonne
- 30 janvier à 18h30 à Itxassou
- 03 février à 18h30 à Hasparren
- 05 février à 18h30 à Mauléon
- 05 février à 18h30 à Iholdy
- 06 février à 18h30 à Lahonce
- 12 février à 18h30 à Urrugne
- 13 février à 18h30 à Bidache

## ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M OU ZFE)

Une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m ou ZFE) est une zone géographique où les véhicules les plus polluants ne sont plus autorisés à circuler. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques pour préserver la santé des habitants. C'est une obligation réglementaire pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants : c'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Pays Basque est concernée.

## MISE EN ŒUVRE LA ZFE

Sur le Pays basque, elle sera mise en œuvre à compter du 1er avril 2025. Elle concerne tous les véhicules : voitures, 2 roues, véhicules utilitaires (camionnettes), poids lourds. Elle s'appliquera 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

## LES COMMUNES CONCERNÉES

Le périmètre concerne 11 communes littorales : Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz, Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.

## LES VÉHICULES CONCERNÉS

Seront interdits de circuler dans la ZFE :

- Les véhicules non classés (qui ne disposent pas de vignette Crit'Air) et les véhicules avec une vignette Crit'Air 5.
- Les voitures et camionnettes essence immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 (plus de 28 ans en 2025).
- Les voitures et camionnettes diesel immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (plus de 23 ans en 2025).
- Les poids lourds immatriculés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2006 (plus de 19 ans en 2025).
- Les deux roues motorisées immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juin 2000 (plus de 25 ans en 2025).

Des dérogations existent. Voir le projet sur la page web ZFE de la CAPB.

## UNE CONSULTATION PUBLIQUE POUR DONNER SON AVIS

Vous voulez donner votre avis ?

La consultation du public sur le projet de la ZFE est ouverte du 28 octobre 8h30 au 25 novembre 12h00.

Possibilité de répondre en ligne sur le site de la CAPB ou par courrier ou sur le registre à l'accueil du siège de la CAPB ou d'envoyer sa contribution par mail à : [zfe-m-agglo-bayonne@mail.registre-numerique.fr](mailto:zfe-m-agglo-bayonne@mail.registre-numerique.fr)

## LA VIGNETTE CRIT'AIR

La vignette Crit'Air peut être obtenue en la commandant sur le site du ministère : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Toutes les informations sur le site de la CAPB et sur : [zfe.communaute-paysbasque.fr](http://zfe.communaute-paysbasque.fr)

## POTEAUX ET LIGNES TÉLÉPHONIQUE À TERRE

THD64 - TÉL. : 0806-000-426

## DOMMAGES RÉSEAUX :

Pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique, faire une déclaration sur <https://www.thd64.fr/declaration-dommages-reseaux>

Prévoir le N° du Poteau ainsi qu'une ou quelques photos.

## PROJET IMMOBILIERS :

Tous les logements individuels ou nouveaux programmes immobiliers doivent être déclarés à la validation du permis de construire : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com>

Infos Pratiques : guide pratique et vidéo : <https://www.thd64.fr/infosPratiquesThd64>

## GARATIA - CONVENTIONNEMENT DE PORTAGE AVEC L'EPFL

L'EPFL est compétent pour réaliser pour son compte ou celui de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue :

- De la constitution de réserves foncières,
- De la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Les biens acquis par l'EPFL dans le cadre des conventions d'action foncière, sont cédés au maître d'ouvrage de l'opération désigné par la collectivité locale au terme du délai de portage défini dans la convention de portage.

La Commune souhaite proposer une offre de logements accessibles aux jeunes du territoire et assurer la maîtrise foncière des biens nécessaires.

Le 06 juin 2024, l'EPFL a acheté la maison Garatia pour un montant de 150.000 €. Le bien à usage d'habitation et anciennement à usage agricole d'une surface habitable d'environ 180 m<sup>2</sup> comprenant : entrée, couloir, cuisine, salon, salle à manger, six chambres et un WC.

Le portage (pour une durée de 8 ans) par annuités avec différé de paiement correspond à la suspension des annuités durant quatre années maximum. Des frais de portage sont appliqués annuellement sur le capital porté restant dû.

Si au bout des quatre années, le foncier n'a pas été versé au projet, le portage par annuités s'applique durant les quatre années de portage restantes.

**La Commune s'est ainsi engagée :**

- à rembourser à l'EPFL Pays Basque, le capital stocké,
- à régler annuellement à l'EPFL Pays Basque, les frais de portage correspondant à 1% HT du capital porté restant dû.

Le projet est de réhabiliter la maison en logements qui pourraient être mis à la location et/ou vendu sous BRS (Bail Réel Solidaire).

Le principe du BRS est la dissociation du foncier et du bâti qui permet de baisser le prix du logement (vous achetez uniquement le logement et vous louez sur une longue période et pour un faible loyer, le terrain sur lequel est construit le logement).

Ce logement « BRS » ne peut être loué. Toutefois, il pourra être vendu lorsque vous le quittez.

# ELKARTEEN XOKOA

## PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### POMPIERS

Chers villageois

Comme vous avez pu le constater, le 67<sup>e</sup> congrès des Sapeurs-Pompiers des Pyrénées Atlantiques a eu lieu le 14 avril 2024.



Plus de 500 personnes s'étaient réunies pour le banquet. Ce fut pour nous une journée mémorable. Nous profitons du comm'info pour remercier vivement la commune pour leur aide lors de l'organisation de ce congrès ainsi que la clique Iholdiarrak pour avoir animé parfaitement la cérémonie aux monuments aux morts. Pour terminer, nous tenions à vous remercier vous aussi, pour votre accueil chaleureux et votre générosité lors de la vente de nos calendriers.

Urte berri on deneri

### ASSOCIATION PAPATETRA



Après un an et demi d'engagement et de solidarité autour de Rémi, nous sommes fiers de vous annoncer que nous avons atteint notre premier grand

objectif : aider à financer une voiture adaptée pour Rémi. Ce projet a été possible grâce à votre soutien, votre générosité et l'énergie de tous.

Mais vous vous en doutez bien, on ne va pas s'arrêter là !

Nous avons à présent la volonté d'aller plus loin et d'offrir notre soutien à une nouvelle personne souhaitant retrouver son autonomie!

C'est pourquoi nous avons lancé un Appel à candidature pour trouver notre prochain bénéficiaire. Et que nous travaillons également sur le sujet des aidants et à la sensibilisation.

Merci à tous pour votre soutien et votre engagement, sans vous rien n'aurait été possible !

L'aventure continue en 2025 !

### CLUB GOGOTIK

Cette année encore, le Club Gogotik a su profiter de toutes les occasions de partage et de convivialité :

- Un repas trimestriel est toujours aussi attendu et apprécié et il en est de même avec les jeudis après-midi passés à jouer aux cartes, tous les 15 jours.

De plus, nous avons fait 2 sorties :

- Celle du printemps avec visite du musée du Cidre à Aztigarraga suivie du repas « Cidrerie » ainsi que de la visite guidée de la Chapelle du Sacré-Cœur à Hasparren à notre retour ;

- Celle d'automne nous a mené dans le Béarn chez un vigneron Bio à la « Ferme Larroudé » et l'après-midi a été consacré à la visite guidée du camp de Gurs.

Comme à l'habitude, après chacune des sorties, Sophie nous prépare, généreusement, un souper qui clôture fort bien ces journées très satisfaisantes.

En tant que Présidente, je tiens à rappeler l'aide précieuse de l'équipe qui m'entoure et m'aide à la bonne gestion du Club.

Je les remercie chaleureusement.

La Présidente,  
Maryvonne DOYHENARD.

## ASSOCIATION IHOLDIARRAK

Bonjour à toutes et à tous,

Le repas de l'association s'est déroulée à la salle Seroreta le jeudi de l'ascension. Merci à tous de votre participation.

Nous avons organisé un vide maison (affaires de Mme Duffort). La moitié des gains (soit 800 €) lui a été reversée.

La salle est occupée par la clique le mercredi soir, par l'association Gogotik qui organise un mus (1 fois par mois) le jeudi après-midi et par Goxama de temps en temps.

Depuis Mars 2024, nous avons augmenté les prix de la location de la salle afin de couvrir une partie des frais d'électricité et d'eau (60 € pour le repas de midi ou soir et 90 € pour la journée). Nous n'avons pas augmenté la location pour les associations d'Iholdy qui reste à 10 € par jour.

Nous avons acheté une machine à laver la vaisselle professionnelle pour Seroreta pour un montant de 3500€.

Vous pouvez louer la salle, les tables, les bancs, les chaises, et la vaisselle auprès de Nathalie Pochelu au 0686798213.

Nous vous rappelons que pour Iholdy, les tables, bancs, chaises et vaisselles sont en prêt.

Tous les membres de l'association se joignent à nous pour vous souhaiter une bonne année 2025  
Le bureau.

Le Bureau

## CLIQUE

Chers villageois,

L'année 2024 a été rythmée par nos traditionnelles dates. Nous étions à Lantabat pour le 8 mai, puis à Iholdy pour la Fête Dieu, l'Octave, le 15 août, les fêtes du village et le 11 novembre.



Cette année, avec les costumés de Pesta Berri nous nous sommes rendus à Lourdes pour le pèlerinage de l'hospitalité Basco-Béarnaise. En effet, le dimanche 15 septembre après-midi, nous étions une quarantaine d'iholdiars à participer aux vêpres et à la procession.

Nous vous donnons rendez-vous aux dates habituelles en 2025.

Meilleurs vœux !

La clique Iholdiarrak

## ASSOCIATION BESTA BERRI

En 1264, le pape Urbain IV fixe la fête du Saint Sacrement. Mais ce n'est qu'en 1314 que le Pape Clément V l'étendit à toute l'Eglise. En Pays-Basque, elle se célèbre depuis le début du 14<sup>e</sup> siècle, d'où le nom de Besta Berri, c'est-à-dire : Nouvelle Fête.

Tout comme la culture basque s'enracine dans la culture des autres peuples du monde, la symbolique de Besta Berri fait partie d'une symbolique universelle.

La procession de Besta Berri n'est nullement un spectacle folklorique. Elle s'inscrit dans une tradition séculaire, dont le seul but est de rendre grâce au Seigneur. Elle a lieu uniquement à la sortie de la messe et des vêpres de la Fête Dieu. Elle est hiérarchisée, codifiée, empreinte de sens et de symboles qui lui sont propres.

Et au-delà du groupe des participants, c'est tout un village qui marche à la suite du Christ, mettant leurs pas à la suite de ceux du peuple de Dieu dans le désert du Sinaï. Il convient donc d'être respectueux.

Les basques dansent sur les places du village mais ils dansent aussi dans leur Eglise le jour des grandes fêtes catholiques pour rendre hommage. L'Ezpata dantza (danse de l'Epée) symbolise le combat entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres. L'épée étant le symbole de la lumière.

La procession de Besta Berri se déroule au son

d'une musique qui lui est propre. Le rythme est lent. Les danseurs évoluent en faisant six pas en avant puis quatre en arrière, faisant tinter les grelots cousus sur leur costume.



**Les Couleurs** : Le blanc, couleur de la naissance, de la résurrection, de tous les commencements. Le bleu symbolise le Ciel, le vert : la terre, le rouge pour la vie et le jaune représente le monde divin, l'éternité.

**La garde cérémonielle** : Elle se compose de différents personnages cheminant sous deux files côté à côté, à la suite de la Croix et de la bannière du Saint Sacrement ;

**Oilarrak : les Coqs** : Au nombre de deux, ces danseurs ouvrent la marche. Leur nom est dû à la représentation du gallinacé sur le bâton qu'ils manient. D'un point de vue symbolique, le coq représente le soleil dans la religion catholique. Il est aussi un symbole militaire qui rappelle le blason de la nation française ;

**Suisa : le Suisse** : Tout de rouge vêtu ; **Alabardariak : les Lanciers** ;

**Zapurrik : les Sapeurs** : Reconnaissables à leur tablier magnifiquement brodé de symboles, à la hache qu'ils portent sur l'épaule et/ou à leur coiffe. Un haut colback noir, sur lequel sont posés des miroirs et des images pieuses ;

**Makilari, le Tambour Major** : Il donne le rythme aux musiciens et coordonne la musique avec les temps d'arrêts et de pauses ;

**Les Soldats de l'autel** : Au nombre de quatre, ils ont chacun un fusil à baïonnette et assurent l'escorte du Saint-Sacrement ;

**Banderak : les Bannières** : Ils sont deux et portent les « bannières de la musique » ;

**Musikariak : les Musiciens** : La clique et la banda se réunissent pour animer la cérémonie.

Nous trouverons aussi le Capitaine, le Sergent et les porte drapeaux.

En septembre 2024, Besta Berri d'Iholdy a eu l'honneur d'être invité à défilé pour le pèlerinage de l'Hospitalité Basco-Béarnaise dont le thème était la procession.

Pour Iholdy, Besta Berri est une tradition ancrée depuis de nombreuses générations.

C'est une véritable part de notre patrimoine. Certains membres de l'association ont donc participé à ce pèlerinage diocésain.

L'accueil des pèlerins fut très émouvant et restera un très beau souvenir.

L'Association Besta Berri

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, Monsieur Léon ETCHART a été décoré de la médaille du mérite fédéral.



## MANIFESTATIONS 2024

- 21 janvier : Repas annuel offert à nos aînés
- 6 et 7 avril : Foire annuelle de matériel agricole d'occasion
- 13 avril : Congrès Régional des Pompiers d'Aquitaine
- 14 avril : Congrès Départemental des Pompiers du 64
- 23 au 26 août : Fêtes Patronales
- 13 décembre : Kantaldi (au profit de l'Association LE PAPA TETRA)
- 16 décembre : Marché de Noël (au profit de l'Association LE PAPA TETRA)  
Remise du véhicule adapté à Rémi COSSU.



L'Association Papatetra a atteint son 1<sup>er</sup> objectif : financer une voiture adaptée pour Rémi devenu tétraplégique lors d'un accident.



## PERMANENCES

### HERRIKO ETXEAN / A LA MAIRIE

#### MAIRIE

Heures d'ouverture : Valérie RECARTE les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h - *mairie.iholdy@orange.fr* - Tél. 05 59 37 61 99.

#### ADIN EDERRA

Le premier jeudi du mois de 14h à 17h - Tél. 05 59 65 77 27.

#### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : RAM GOXAMA

Le jeudi des semaines paires, de 15h à 17h. Elle assure le vendredi des semaines paires des animations pour les enfants et les assistantes maternelles - Tél. 06 86 26 92 08.

#### CONSEILLÈRE DEPARTEMENTALE

M<sup>me</sup> Anne-Marie BRUTHÉ dates affichées en mairie.

#### SOLIHA

M<sup>me</sup> DUHALDE - Sur rendez-vous, les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h à 12h - Tél. 05 59 46 31 50.

### ZERBITZUGUNE OROKORREAN AU MULTIPLE RURAL

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB)

M<sup>me</sup> Kattalin INDABURU/CAMPANE renforce le personnel de la CAPB au Pôle Territorial Iholdi-Oztibarre - Tél. 05 59 37 66 65.

#### CLSH

MM. Michèle et Christophe HÉGUY sont joignables au premier étage du Pôle IHOLDI-OZTIBARRE (Ancien Trésor Public) le jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h - Tél. 06 07 50 35 50 / 06 87 14 46 14.

#### FRANCE SERVICE

M<sup>me</sup> COEUGNET sur rendez-vous, les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h à 12h - Tél. 05 59 37 66 65.

#### MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS-BASQUE

Isabelle MARCO assure sa permanence le premier et troisième jeudi de 9h à 12h - <http://www.missionlocale-paysbasque.org> - Tél. 05 59 37 68 21 - BAYONNE : 05 59 59 82 60.

#### RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Problème de fuite, demande de Branchement Eau et/ou Assainissement Collectif... - *regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr* - Tél. 05 59 57 11 83.



